

**COMMUNE DE HAUSSONVILLE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 01 FEVRIER 2021**

Convocation faite le  
26/01/2021  
Délibération affichée le  
05/02/2021

N° Délib : 02/2021

**OBJET : MAINTIEN DE DEUX CLASSES A L'ECOLE DE HAUSSONVILLE**

L'an deux mil vingt et un, le 01 février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux :** CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - GOGUET Audrey – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu – KREITER Pascal – NICOT Kévin – ROUYER Gilbert – SIMANSKI Yolande – SERGENT Nicolas

**Était absent excusé :**

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Monsieur Grégoire HUBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

Le Maire donne lecture du courrier du Directeur Académique informant que la situation des effectifs est susceptible de conduire à une fermeture de classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la fermeture d'une classe, soutient le moratoire déposé par les parents d'élèves et jugé recevable par l'inspecteur adjoint auprès du DASEN et autorise Monsieur le Maire à utiliser tous les recours administratifs possibles ;

La commune de Haussonville détient tous les services nécessaires pour accueillir convenablement ses élèves :

Un accueil périscolaire ouvert de 7h à 19h avec une moyenne de 18 repas par jour

Un poste d'ATSEM financé par la commune

Un équipement école numérique complété par 7000€ d'investissement en 2021 suite à la signature le 21/01/2021 de la convention label école numérique avec l'éducation nationale.

Des locaux et des entrées adaptées et en conformité avec la sécurité dans le cadre de l'état d'urgence et permettant le respect des règles sanitaires.

Tous ces éléments justifient le maintien des deux classes pour le bien être des élèves.

Le Maire :  
Christian BOUCAUD